

Compte-rendu du conseil municipal – 18/12/2014

Date de convocation : 11 /12 / 2014

Date d'affichage : 15 /12/ 2014

Acte rendu exécutoire suite à envoi en Sous - Préfecture les : 06 janvier et 07 janvier 2015

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOEL, Maire.

M le Maire accueille les élus et remercie M JM ROUDIER de la conservation départementale des musées de la Nièvre de sa présence.

Présents : Gilles NOËL, Christiane BOCQUET, Christophe MILLOT, Thomas GUYOT-SIONNEST

Jean-François OCHAT, Elisabeth LELU, Nathalie JOUANNEAU, Anne-Marie BACHOLLET, Raymonde REGNIER, Alain VERRIER

Excusés : Florence HUBERT a donné procuration à Gilles NOËL et Michel PIGOURY a donné procuration à Alain VERRIER. Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER et Florence BOSCARDIN.

Anne-Marie BACHOLLET a été nommée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30/10/2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour.

I - TRAVAUX

Travaux Assainissement : Création d'un réseau séparatif : réhabilitation du réseau eaux pluviales dans la rue du Faubourg de Vézelay , la rue de Vézelay et la rue du Four Banal

- Adoption de l'avant projet
- Adoption du dossier de consultation des entreprises.

Hébergement Château – Plan de financement

Demande de subvention DETR 2015

Voirie

- Numérotation des rues dans le Bourg et les Hameaux
- Devis création éco drain.

II – Budget

- Décisions modificatives budgétaires.
- Cession à CCVS – écritures budgétaires.

III – Musée

- Acquisition, restauration, exposition temporaire 2015.

IV – Point d'informations des délégués municipaux dans les organismes publics

M le Maire propose de retirer de l'ordre du jour : la question « Nouvelle Bonification Indiciaire » et de rajouter « fermage agricole sur une propriété municipale », « subvention à l'association sportive du collège Le Mont Châtelet », « remboursement de frais de déplacement à l'association des amis du musée ». Il propose également de :

- modifier l'intitulé « Numérotation des rues dans le bourg et les hameaux » par « Dénomination des rues dans le bourg et les hameaux » - point I – TRAVAUX ;
- passer la parole à M ROUDIER afin d'illustrer le point III - Musée.

Accord des élus présents à l'unanimité

Travaux Assainissement : Création d'un réseau séparatif : réhabilitation du réseau des eaux pluviales dans la rue du Faubourg de Vézelay , la rue de Vézelay et la rue du Four Banal

- Adoption de l'avant projet
- Adoption du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil municipal actait les travaux estimés à 62 000€ HT, pour une réalisation en 2015, rue de Vézelay et du Four Banal – délibération du 30 octobre 2014. La durée des travaux prévisionnels est d'environ 6 mois, avec le maintien de la circulation alternée durant le temps du chantier. Un état des lieux contradictoire sera établi par un huissier de justice sur toutes les propriétés situées dans les rues concernées (ainsi que toutes mesures susceptibles d'éviter des dégradations dans les maisons) Les entreprises tiendront un journal quotidien du chantier. La remise en état de la chaussée fait partie intégrante des marchés de travaux.

Monsieur le Maire présente l'avant projet sommaire et le dossier de consultation des entreprises VILLE DE VARZY :

Rue de Vézelay et rue du Four Banal – création d'un réseau séparatif : réhabilitation du réseau eaux pluviales dont le montant s'élève à 62 205 ,62€ hors taxe soit 74 646 ,75€ toutes taxes comprises dont 12 441.12€ TVA à 20%.

Les élus adoptent à l'unanimité l'avant-projet et le dossier de consultation des entreprises.

Hébergement Château – Plan de financement - Demande de subvention DETR 2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal le 30 octobre 2014 l'assemblée adoptait le nouveau budget prévisionnel des travaux relatifs à l'hébergement du château : 387 073€ HT et sollicitait une subvention auprès du conseil de Bourgogne à hauteur de 20%.

Afin de limiter encore plus la part d'autofinancement municipal, M le Maire propose de solliciter une subvention DETR complémentaire à la 1^{ère} attribuée en 2014 (90 197€/225 493€ de dépenses totales) qui porterait à 40% l'intervention de l'Etat sur le nouveau coût total des travaux, soit 154 829€ - DETR, priorité1.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
		Etat	154 829€
Travaux	387 073€	Conseil Régional	77 415€
		Fonds Parlementaires	10 000€
		Conseil Général	30 000€
		Autofinancement	114 829€
TOTAL HT	387 073€	TOTAL HT	387 073€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des voix le nouveau plan de financement, autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR 2015 à hauteur de 40% du coût prévisionnel des travaux et à signer tous les documents afférant au dossier (9 pour et 3 contre – messieurs VERRIER et PIGOURY. Mme REGNIER).

Voirie - Dénomination de noms de rues dans le bourg et dans les hameaux

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2014-74 DU 5 SEPTEMBRE 2014

Monsieur MILLOT expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la dénomination de rues dans les hameaux de Fly et de Cœurs (lieudits partagés par les communes de Marcy et de Varzy) ainsi que pour la rue du 8 Mai 1945 à Varzy.

En effet, il a été constaté que la Mairie de Marcy avait déjà implantée des plaques de rues dans certaines voies limitrophes avec Varzy et qu'il était plus simple et logique de garder le nom attribué par la commune de Marcy sur le prolongement des voies relevant du territoire de Varzy.

De plus pour le bourg de Varzy, la rue du 8 Mai 1945 doit être prolongée jusqu'à l'entreprise « FONDERIE DE SURGY » (n° 32 – section cadastrale AC n° 254 et n° 263).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** que les rues, chemins desservant certaines parties du bourg et des hameaux porteront les dénominations mentionnées sur la liste ci-dessous et détaillées sur les plans annexés.

DANS CERTAINES PARTIES DU BOURG

Rue du 8 Mai 1945 :

Début de la section cadastrale n° AE n° 444 jusqu'à la section AC n° 263.

Route de Corvol :

Voie à partir de la section cadastrale AC n° 274 jusqu'au PN n° 72.

Chemin du Châtelet :

Départ de la rue du faubourg d'Auxerre et dessert les sections cadastrales AP du n° 287 au n° 270.

Impasse du Châtelet :

Dans le lotissement du Châtelet, desservant les habitations des lots n° 378 à 392.

Chemin des vignes de Montmay :

Départ de la RD 977 (route de Corvol), longe le stade Roger Camuzat et dessert l'extension du lotissement du Châtelet.

Crot de la vierge :

Chemin rural partant de la RD n° 278, route de Charlay à la sortie de Varzy.

Chemin de la Gauthière :

Intersection entre la RD 977 (route de Corvol) et le chemin vicinal n° 17 de Chiry à Chantemerle.

Hameau de VILLAINÉ

Rue de l'étang :

Départ de l'intersection entre la rue du 8 Mai 1945 et la VC n° 6 et se termine à la section cadastrale AC n° 207.

Impasse du puits :

Intersection entre la rue de l'étang et dessert la section cadastrale AC n° 125.

Chemin de la Côte Arbeau :

Départ du PN, section cadastrale AC 257 (n° 01) jusqu'à ZT 427 (n°03).

Chemin de Vaujeutin :

Dessert les sections cadastrales AC n° 145 à 152.

Hameau de CHIRY

Route de la forêt :

Depuis l'intersection avec la RD 977 (route de Corvol) et jusqu'au terres dites « sur Chiry », voie communale n° 09.

Chemin des Hâtes :

Intersection entre la route de la forêt et les terres dites « les Hâtes » dessert les sections cadastrales ZB n° 57 et n° 59.

Rue de la fontaine :

Traversée du hameau, depuis l'intersection avec la route de la forêt et en direction de la ville de Courcelles, chemin communal n° 11.

Hameau de CHANTEMERLE

Route de Villiers-le-Sec :

Début à la section cadastrale AI 67 (VC n° 13) et se termine ZH 114 (VC n° 13).

Route de Chiry : Intersection avec la route de Villiers-le-Sec et en direction de la RD 977 (route de Corvol), chemin vicinal n° 17.

Rue du lavoir : Intersection entre la route de Villiers-le-Sec et aboutie route de Chiry.

Chemin du lavoir : dessert les sections cadastrales AI n°40, n° 41, n° 35 et n° 33.

Hameau de LA BORDAFAUX

Chemin de la Bordafaux :

Traversée du hameau (ZT 348 – n° 01 à ZT 238 – n°21)

Hameau de MIGNY

Route de Cœurs :

Traversée du hameau en direction de Cœurs (RD 145).

Chemin des terres de l'hôpital :

Première intersection à droite avec la route de Cœurs et aboutissant sur la RD 977.

Rue des vignes blanches :

Deuxième intersection à droite avec la route de Cœurs et aboutissant sur la RD 977.

Rue du lavoir de Migny :

Première intersection à gauche avec la route de Cœurs et aboutissant sur la RD n° 5.

Chemin de l'Attrait :

Deuxième intersection à gauche avec la route de Cœurs et desservant les sections cadastrales ZA n° 317, n° 140 et n° 136.

Hameau de FLY

Rue du Montaubin :

Traversée du hameau située sur la commune de Varzy, venant de Varzy RD 105 (section cadastrale ZM n° 64).

Chemin de fragne : Première intersection à gauche venant de la RD 102 (Charlay).

Chemin du Vignot : Deuxième intersection à gauche avec la rue du Montaubin.

Chemin de Montaubin : Première intersection à droite avec la rue du Montaubin.

Impasse du clos Matrais :

Première intersection à gauche entre la rue du Montaubin et chemin du Vignot.

Impasse du puits de Fly : Deuxième intersection à gauche avec le chemin du Vignot.

Chemin des Gadines

Intersection entre la RD 102 et le chemin menant à la propriété cadastrée AN n° 118.

Hameau de CHARLAY

Rue Grande rue : Traversée du hameau en venant de Villiers-le-Sec RD 102.

Chemin des cizeaux : Première intersection à droite venant de Villiers-le-Sec RD 102.

Route de Varzy : Deuxième intersection à droite venant de Villiers-le-Sec RD 102.

Rue du château d'eau : Première intersection à droite avec la route de Varzy.

Rue de Charlay : Troisième intersection à droite venant de Villiers-le-Sec RD 102.

Chemin de Marcilly : Première intersection à gauche avec la rue Grande Rue.

Impasse de Marcilly (coloriée en blanc sur le plan) :
Première intersection à droite avec le chemin de Marcilly.

Impasse de l'abreuvoir : Intersection avec la rue de l'abreuvoir.

Rue de l'abreuvoir : Deuxième intersection à gauche avec la rue Grande rue.

Route de Mhers : Quatrième intersection à gauche avec la rue Grande rue.

Hameau de COEURS

Rue de l'Huilerie :

Traversée du hameau en venant de Migny RD 145 (AC 77) jusqu'à la section cadastrale AC 67.

Rue de la Fontaine de Coeurs

Intersection entre la RD 145 (AC n° 80) et la mare (se prolonge sur la commune de Marcy).

Rue du casse-cou :

Intersection avec la rue de la Fontaine (AC n° 249) et la rue de l'Huilerie (AC n° 84).

Rue du Bois Prieur :

Intersection avec la rue de l'Huilerie (RD 145) sections cadastrales AC n° 67-n° 66-n° 65-n° 64.

Devis création éco drain.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'implanter un écodrain 200 sur 6ml, un regard de 40X40 et de poser une grille en fonte rue des Lilas , afin de mieux canaliser les eaux de ruissellement.

Les travaux ont fait l'objet d'une demande de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte le devis établi le 07.12.2014 par la SARL BRETON 58210 VARZY
pour un montant **hors taxe de 1130€, 1356€ T.T.C.**

II – Budget Décisions modificatives budgétaires - Cession à CCVS – écritures budgétaires

1) L'Intégration dans l'inventaire communal du Legs SEGUIN Jeanne est à prendre en compte.

IMMEUBLE DE RAPPORT MAISON LE PARADIS 100 000€

ENSEMBLE DES BIENS SUR LA COMMUNE DE VARZY

Maison LE PARADIS et TERRAINS 2HA46A16C 105 000€

Section AB 33 CHIRY1HA 07A95CA
ZN115 LES HALEINES 01A15CA LANDES.
ZS 58 LE PARADIS 4A34CA JARDIN
ZS67 LE PARADIS4A11CA SOL
ZS68 LE PARADIS 2A59CA SOL
ZV 27 SUR BEAUMONT 37A50CA TERRE
ZV 30 SUR BEAUMONT 20A TERRE
ZV 154 LE PARADIS 34A99CA TERRE
ZV 161 LE PARADIS 16A76CA TERRE
ZV 162 LE PARADIS 16A 72CA TERRE

IMMEUBLE (Bois 4 HA 85A 50 CA) commune OUDAN Section A N°48 usages d'Oudan 10 000€

2) Monsieur le maire propose que l'excédent de recettes enregistrées en 2014 au chapitre 70 soit affecté à diverses dépenses du chapitre 65 – centre social et 011 – eau, entretien de voies et réseau et missions.

RECETTES supplémentaires réalisées par rapport au budget 2014 voté

chapitre 70	article 70632 Locations salles	Plus 1 700€
	70311 Concessions cimetières	Plus 1 700€
	7022 Coupes de bois	Plus 39 500€

TOTAL 42 900€

DEPENSES à mandater

-chapitre 65

article 6554 Contributions aux organismes de regroupement **Plus 22 000€**

-chapitre 011

article 60611 Eau et Assainissement	Plus 6 000€
article 61523 Entretien de Voies et Réseaux	Plus 13 400€
article 6256 Missions	Plus 1 500€
remboursement frais transports intervenant musée expo tempo	
TOTAL	<u>42 900€</u>

Cession à CCVS – écritures budgétaires

Par délibération du conseil le 4 mars 2014, l'assemblée cédait à la communauté de communes du Val du Sauzay une parcelle de terrain municipal, située au lieu dit « les plantes froides ».

Il s'agit de régulariser budgétairement la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte au titre de la cession à la Communauté de Commune du Val du Sauzay les écritures budgétaires suivantes en section d'investissement

RECETTES	Chapitre 024	Plus	22 235€
DEPENSES	Chapitre 022	Plus	22 235€

III – Musée

- Acquisition, restauration, exposition temporaire 2015 et remboursement de frais de déplacement.

Les visites au musée restent relativement importantes en 2014 (érosion du public moindre que dans les autres musées Nivernais), notamment avec les deux expositions temporaires et durant la Nuit Européenne des Musées. Pour autant, la fréquentation inégale du public entre avril et octobre nécessite de revoir les horaires d'ouverture (analyse des entrées du public effectuées sur 2014 - matin, après-midi, week-end). Le conseil municipal sera informé des suites données à cet état de fait et les propositions d'horaire d'ouverture 2015.

M VERRIER souligne le besoin d'attirer du public local au musée afin de leur faire connaître les espaces et de leur permettre d'en parler positivement à l'extérieur. M ROUDIER précise que la gratuité des visites du samedi, les relations avec les écoles le choix de thématiser les expositions en fonction des richesses locales - exposition Rex BARRAT, la cloche de S^t LAZARE, ... et le travail vidéo autour de la mise en

valeur du triptyque de St Eugénie à l'église de Varzy, notamment, concourent à l'objectif de désacraliser le Musée pour les habitants du secteur.

Deux expositions temporaires seront réalisées en 2015 - mise en valeur de la collection du centre de secours et d'incendie de Varzy : avril à juin, rétrospective des peintures de JL VERIER qui ont fait l'objet d'une donation à la commune de Marcy : été. La nuit Européenne des musées fera l'objet d'une animation musicale le 16 mai 2015.

M le Maire propose l'achat d'une pièce du bassin circulaire à décor caricatural polychrome d'un personnage qui tête un animal harnaché à longues cornes. Egrenures, légers éclats et cheveux.

Ce saladier en faïence de grand feu à décor polychrome : ZEUS enfant allaité par la chèvre Amalthée – Manufacture de Varzy – vers 1795 à un diamètre de 31cm au prix de **360€** dont 20% de frais inclus, soit 60€.

M le Maire propose la restauration de deux tableaux de la collection du musée

- Marie de Médicis et Richelieu **1 560€ TTC**
- Michel Ange au chevet de son domestique malade **1 560€ TTC.**

M le Maire propose de rembourser les frais de déplacement à l'Association des Amis du Musée de Varzy qui a réglé les frais de transports à trois intervenants ayant œuvrés dans le cadre du transports d'œuvre pour l'exposition temporaire du musée pour le transport d'une œuvre (530.60€ ; 145.28.€ ; 145.28€.)

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus énoncées.

Subvention Association sportive collège Mont Chatelet Bd Saint Saturnin 58210 VARZY

L'Association Sportive du Collège et du Lycée Professionnel de Varzy, animée par la volonté d'aide aux jeunes, d'ouverture et de développement des activités sportives dans la commune, sollicite une subvention de fonctionnement.

Composée de 38 licenciés, elle propose pour l'année 2014 – 2015

- des activités au collège et au lycée selon un planning prévisionnel et des manifestations ponctuelles.
- trois objectifs généraux dont la découverte du milieu associatif, l'approfondissement d'une activité et la promotion de l'association afin de créer une émulation.

Le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 250€ à l'association Sportive du Collège et du Lycée Professionnel de Varzy

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue une subvention au titre de l'année 2015 de 250 EUROS à l'association Sportive Collège le Mont Châtelet Bd Saint Saturnin 58210 VARZY.

BAIL fermage agricole

46 ares 10 ca de la parcelle ZD 14 dont le bornage en cours d'instruction est confié à la SEARL RAQUIN Jean Paul BP 21, 6 rue du Grenier à Sel 58501 CLAMECY est donnée à bail. M Verrier n'a pas pris part au délibéré, il est chargé d'établir le bail.

Point d'actualité des délégués municipaux.

Mme BOCQUET présente un rapport de ses dernières représentations municipales dans les organismes extérieurs.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux aux abords de la halle de stockage et de séchage des plaquettes de bois sont terminés (bitume créée). Le réseau de chaleur bénéficie depuis mardi 09.12.2014 d'un approvisionnement en plaquettes issues des seules forêts communales.

Six luminaires ont été remplacés en bas des Promenades et 4 nouveaux réverbères seront prochainement posés entre le RN 151 et le lycée horticole.

L'association FLOTESCALE a fait connaître son projet de rallier Paris au départ de CLAMECY avec un train de bois de plus de 70 mètres (7/6 au 27/6/2015). Un salon sur le flottage du bois et le Nivernais Morvan sera implanté au port de Bercy du 27/6 au 4/7/2015.

M le Maire remercie les bénévoles et le personnel municipal ayant participé à l'embellissement de la ville pour les fêtes de Noël – vitrines décorées, illuminations posées, espace forêt créée.

M le Maire informe le conseil municipal de la création d'une prochaine « master class » de ferronnerie d'art au lycée professionnel Le Mont Châtelet avec 2 modules complémentaires de formation – juillet 2015 et/ou octobre 2015.

Les réunions publiques organisées par la communauté de communes du Val du Sauzay ont accueilli une cinquantaine de participants à Varzy .Elles ont permis de contribuer à enrichir le débat local sur le développement du territoire.

Le Pays Bourgogne Nivernaise, composé des huit communautés de communes situées entre le Haut Nivernais et le Val de Loire, a engagé un travail de réflexion avec les élus et la société civile autour de l'accueil de nouveaux arrivants, dont les jeunes actifs. Il s'agit de fixer des pistes de développement sur les prochaines années et d'obtenir des crédits publics susceptibles de soutenir des projets publics et privés s'inscrivant dans la démarche.

M le Maire clôture la séance et souhaite aux élus de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Gilles Noël

Fin de la séance à 22h10.